

Rencontre du PCASDIS avec les organisations syndicales le 16 février 2018

Le 16 février 2018, le Président du CASDIS, accompagné du DDSIS, a rencontré les syndicats des personnels représentés au sein des instances du SDIS.

En préambule, le Président a énoncé les points suivants :

- **Le contexte est difficile** : si les dotations de l'Etat ne diminueront certes pas en 2018, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a instauré un nouveau mécanisme, particulièrement contraignant : si les dépenses de fonctionnement du Département augmentaient de plus de 1,2% entre 2017 et 2018, des sanctions financières pouvant atteindre plusieurs millions d'euros seraient appliquées sur son budget 2019. Pour éviter une telle situation, qui reviendrait à utiliser les impôts locaux pour honorer des sanctions financières dictées par l'Etat, le Département a décidé de prendre dès 2018 des mesures de restrictions sur ses subventions (avec la création d'une part variable), sur ses politiques publiques (routes, collèges, etc.) ainsi que sur son personnel (diminution des remplacements et des promotions dès 2018).
- **Malgré ce contexte, la contrainte ne pèse pas (encore) sur le SDIS**. En effet, contrairement à de nombreux autres départements et par respect de la parole donnée, le Département maintiendra en 2018 l'intégralité de sa contribution au budget du SDIS (soit un peu plus de 10 M€).
- **Il n'y a donc aucun plan de restriction du personnel au SDIS**, ni *via* les remplacements, ni *via* les promotions. Les feuilles de route déjà fixées ensemble en la matière seront respectées, comme par exemple celle concernant les effectifs ou encore la délibération de février 2013 fixant les prévisions de promotions sur plusieurs années. Le risque de gel de postes, inhérent aux réductions budgétaires de nombreux autres SDIS, n'est donc pas à craindre au SDIS 87 aujourd'hui. **Le PCASDIS veillera en revanche à ce que ces prévisions ne soient pas dépassées.**
- Il conviendra également de rester très attentif, d'une façon générale, aux dépenses de gestion.
- Par ailleurs, le PCASDIS remercie les syndicats et souligne la **grande satisfaction d'avoir collectivement réussi à concevoir et à rédiger un SDACR particulièrement ambitieux**. Ce SDACR dessine notre vision du SDIS et de son fonctionnement opérationnel pour les 5 ans qui viennent.
- En cohérence avec cette ambition pour le SDIS et pour démontrer son attachement à ses pompiers et sa reconnaissance de leur loyauté et de leur dévouement, le Département vient de s'engager dans **un considérable plan d'investissements supplémentaires dans le domaine du casernement**.

Des différents entretiens menés ce 16 février 2018 résulteront un certain nombre de conséquences concrètes.

A. Recrutement des personnels

Les personnels seront remplacés conformément aux engagements antérieurs.

SPPNO : 2 personnels de catégorie C seront recrutés au cours du 1^{er} semestre. Il y aura également un complément d'au moins 2 personnels en fin d'année.

Officier : les personnels de catégorie A et B seront remplacés dans le 1^{er} semestre. Dans la mesure du possible, des postes pourront être pourvus suite aux résultats des concours internes.

Le cas de la promotion d'un officier supérieur chef de pôle sera envisagée dans le cadre de l'actualisation du Règlement intérieur (encadrement).

B. Promotion d'adjudants supplémentaires sur le tableau d'avancement annuel 2018

Les travaux du SDACR ont prévu une évolution des effectifs sur les centres de Limoges. Les effectifs de garde vont ainsi être différents entre le jour et la nuit, permettant de dégager quelques effectifs pour renforcer des centres en zone rurale ou semi-rurale en période diurne.

Dans la réflexion, quelques cadres (Lt) seront également mis à disposition du Pôle Territorial pour améliorer le fonctionnement des centres. Les effectifs nécessaires sur le secteur, avec la mise en place plus importante de gardes de 12h, seront déterminés.

Il est envisagé de nommer, au 1^{er} juillet 2018, 2 lieutenants de 2^{ème} classe actuellement impliqués dans les structures opérationnelles (chef de salle CTA et chef de garde au CIS Martial Mitout) sur des postes au sein du pôle territorial pour lesquels ils sont candidats.

Dans cette hypothèse, qui implique des travaux et étude du Règlement opérationnel ainsi qu'une validation de cette étape par les instances et du CASDIS, la nomination des 2 officiers sera compensée par la nomination de 2 adjudants sur le tableau d'avancement.

Ces adjudants viendraient donc en supplément de ceux prévus par la délibération de 2013 et repris dans la délibération du CASDIS du 14 décembre 2017.

C. Nomination de sergents supplémentaires sur liste d'aptitude

Si un accord pour le point B ci-dessus se dégage, il pourrait être accepté de promouvoir 2 sergents supplémentaires (au regard des prévisions établies en 2013).

D. Gestion de logement par nécessité absolue de service en caserne

La gestion des logements est encadrée par délibération du CASDIS et l'actuel Règlement intérieur. Dans ce cadre, une commission annuelle permet de déterminer les possibles libérations de logements.

S'il n'est pas prévu de *minima* ni *maxima*, il peut être établi que 6 logements pourraient être libérés avant la fin de l'année 2018. Une commission se tiendra le 1^{er} mars : elle donnera les noms des personnels concernés (au regard de critères établis) ainsi que les dates d'effet.

Une nouvelle procédure de gestion de ce dossier sera également mise en place. Elle sera présentée aux instances avant d'être intégrée au Règlement intérieur.

E. Planning des travaux sur le Règlement opérationnel (RO) et le Règlement intérieur (RI)

Les travaux préparatoires du point d'étape du RO, ciblé sur Limoges, sont en cours avec une échéance comprenant les travaux de consultation et instances pour le 1^{er} juillet 2018 (voir B et C ci-dessus).

Le renouvellement de l'organigramme génère encore des ralentissements (pour la prise en compte des données, la répartition des compétences, etc.), mais des progrès sont déjà perceptibles.

F. Construction des casernes

La demande de déplacement du centre de la Mauvendièrre sur la partie Sud de Limoges a été étudiée et a déjà fait l'objet de plusieurs réunions et consultations : des avis favorables ont été recueillis dans toutes les instances où ce dossier a été évoqué avec les représentants du personnel (CT, CATSIS) et ce en préalable à l'adoption du SDACR.

Dans le cadre de ces projets, qui sont conséquents et coûteux, les 1ers mois de l'année seront consacrés aux procédures administratives préalables (cession de propriété, études administratives, consultation opérateurs de travaux,...). La rédaction du programme constituera une étape importante. Les personnels seront alors bien sûr consultés, sans doute dans le second trimestre 2018.

G. Travail sur des demi-postes de PATS

Concernant les déplacements, il est précisé que les changements de poste récents se situent sur la même commune et que les déplacements font l'objet d'une prise en charge réglementaire pour les transports en commun.

D'autres points ont été évoqués. Ils feront l'objet d'études dans le cadre des travaux évoqués ci-dessus, ainsi qu'en CHSCT.

Pour le Président du conseil d'administration
Le Directeur départemental

Col Maxence JOUANNET

Participants :

- FO : N. Corneloup, P. Bideau et S. Vignerie
- FA : P. Dargencourt et L. Mesmin
- Avenir Secours : T. Soulier et J.M. Delpit

Diffusion :

Affichage Direction et CIS Mauvendièrre, Beaubreuil et M. Mitout
Chefs de pôle
Chef du CTA/CODIS
Chefs de CIS Mauvendièrre, Beaubreuil et M. Mitout